



République Française

Commune de Gisy Les Nobles

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 8 Juin 2016 à 18h30

Etaient présents:

<p><u>Mesdames :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Chantal DUMAIRE• Stéphanie FERRIERE• Céline LALANDE• Magaly LISBOA• Delphine MAZALEYRAT• Marie-Paule RAVANEL	<p><u>Messieurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Patrick BABOUHOT• Laurent BETAILLE• Alexandre FINELLI• Gérard MAURICE• Jean-Luc PELLARD• Christophe POUTHE• Bernard STENUIT• Benjamin VIARD
---	---

Secrétaire de séance : Magaly LISBOA

Absent excusé : Franck CASARIN

1) Adoption du précédent compte rendu

Monsieur le Maire donne lecture du précédent compte rendu du 9 Mai 2016. Il est adopté à l'unanimité avec l'observation suivante : le vote de la décision des urnes funéraires était de : 2 contre, 2 abstention et 10 pour.

2) Mise en place de l'entretien professionnel

Monsieur le Maire expose que la collectivité est dans l'obligation de mettre en place l'évaluation des agents par l'entretien professionnel. Ses modalités d'organisation devront respecter les dispositions fixées par le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 (convocation du fonctionnaire, entretien conduit par le supérieur hiérarchique direct, établissement du compte rendu et sa notification au fonctionnaire, demande de révision de l'entretien professionnel, transmission du compte-rendu à la Commission Administrative Paritaire compétente et respect des délais fixés pour chacune de ces étapes).

Il appartient à chaque collectivité de déterminer les critères à partir desquels la valeur professionnelle du fonctionnaire est appréciée, en tenant compte de la nature des tâches et du niveau de responsabilité.

Il a été choisi comme critères :

- Efficacité dans l'emploi et réalisation des objectifs,
- Compétences professionnelles et techniques,
- Qualités relationnelles,

- Capacité d'encadrement ou d'expertise, ou le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.

Après avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité de présenter ces critères au comité technique du centre de gestion pour validation.

3) Vidéo protection

Monsieur le Maire expose que nos agents techniques doivent de plus en plus souvent évacuer des dépôts sauvages situés sur notre territoire. Toutes les communes avoisinantes sont soumises à ce problème.

Il a été commandé, par le biais d'une commande groupée avec la Communauté de Communes, des caméras gibier ayant pour objectif de surveiller les points où sont déposés le plus fréquemment des dépôts et ainsi, renforcer nos moyens visant à sanctionner les personnes peu scrupuleuses.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de mettre en place une caméra gibier sur l'ensemble de son territoire et plus particulièrement dans les zones susceptibles de recevoir des dépôts sauvages.

4) Emprunt pour bien immobilier

Monsieur le Maire expose qu'il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant total de 350 000 € pour l'acquisition du bien immobilier sis au 19 Grande Rue.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des propositions des différentes banques pour l'emprunt, décide à l'unanimité de choisir la Banque Populaire Bourgogne Franche Comté.

Après en avoir délibéré avec 12 voix pour et une abstention, le conseil municipal décide de contracter auprès de la Banque Populaire Bourgogne Franche Comté un emprunt d'un montant de 350 000 € avec les conditions suivantes :

- **Montant :** 350 000 €
- **Durée :** 15 ans
- **Objet du prêt :** Acquisition d'un bien immobilier
- **Taux fixe :** 1.35%
- **Périodicité :** Annuelle avec 1^{ère} échéance anticipée et déblocage des fonds en une seule fois
- **Montant des intérêts :** 34 652.95 €
- **Sans frais de dossier**

5) Devis d'électricité pour la salle des fêtes

Monsieur le Maire expose qu'il serait nécessaire de faire une remise aux normes dans la salle des fêtes et d'installer de l'éclairage à l'extérieur.

3 devis ont été demandés :

- SPIE : 3 839.12 € HT soit 4 606.94 € TTC

- ELE : 4 130 € TTC (TVA non applicable)
- BATIPROX : 3 333.33 € HT soit 4 000 € TTC

Après en avoir délibéré avec 12 voix pour et 1 abstention, le conseil choisit l'entreprise BATIPROX pour tous les travaux pour un montant de 3 333.33 € HT.

6) Tarifs des urnes funéraires

Monsieur le Maire expose, que suite au dernier conseil, il avait été décidé de facturer 50 € le dépôt d'urne dans les caveaux. Suite à la présentation de la délibération au contrôle de légalité, il s'avère que ce n'est pas recevable. Le conseil décide de retirer la délibération et de revoir le règlement du cimetière.

7) Devis divers

Nettoyage du lavoir

Monsieur le Maire expose que pour parfaire la réfection du lavoir, il serait nécessaire de le faire nettoyer par une entreprise spécialisée. Une demande à la commune de Pont sur Yonne pour le prêt de leur hydro cureur a été faite. Malheureusement le matériel ne permet pas ce type de nettoyage.

Il propose 2 devis :

- SOS VIDANGE : 2 464.00 € HT
- COVED : 1 784.00 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil choisit l'entreprise COVED pour réaliser les travaux et remercie également la Commune de Pont sur Yonne et son personnel pour le prêt de son hydro cureur.

Accessibilité

Monsieur le Maire expose que suite à la mise aux normes de nos ERP (Etablissement Recevant du Public), il est nécessaire d'installer du petit matériel dans plusieurs de nos bâtiments.

Il propose 2 devis :

- HANDINORME : 1 362.20 € HT
- TRENOR DECAMPS : 1 210.15 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil choisit l'entreprise TRENOR DECAMPS pour tout le matériel d'accessibilité pour un montant de 1 210.15 € HT.

Bancs place de l'église

Afin d'améliorer l'aménagement de la place de l'église, il est proposé d'y installer des bancs près du terrain de boules.

Le conseil, après avoir délibéré, décide d'acheter 5 bancs pour un montant de 855 € HT.

Nous notons l'arrivée de Mme RAVANEL pour la suite du conseil.

8) Demande de location de la salle des fêtes

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Mme TERMINET Mélanie de l'association FIT'FITNESS qui nous demande de bénéficier de la location de la salle des fêtes, afin de donner un cours par semaine de PILOXING (boîte rythmique).

Après en avoir délibéré, le conseil donne un accord de principe afin d'étudier les dates des cours et le prix de location de la salle.

9) Questions diverses

Monsieur le Maire fait part :

- De la titularisation de Monsieur Franck TERREAU, notre agent communal à compter du 17 Juin 2016,
- Donne lecture du courrier de remerciement d'Artisans du Monde pour le prêt des tables,
- Donne lecture des courriers de remerciements de la PEP89, de l'ECAL et de France Alzheimer pour le versement des subventions,
- Donne rendez-vous au conseil municipal le 1^{er} Juillet à 18h30 pour la préparation du 14 juillet,
- Informe qu'un don de 100 € a été fait à la commune,
- Informe que Mme LOUVRADOUX vend son terrain Chaussée de l'Yonne à l'endroit où se situe l'ancienne tour. Monsieur Le Maire propose de récupérer une partie du terrain où est située cette petite tour ainsi que la bande de terrain le long de la RD 25.
Le conseil donne son accord au maire pour lancer les démarches administratives avec le propriétaire.
- Informe qu'une subvention de 11 988 € a été obtenue dans le cadre de la DETR pour l'accessibilité pour une dépense de 19 980 €.

Mme DUMAIRE demande à avoir plus d'informations sur ce qui se passe en Communauté de Communes. M. PELLARD précise que les comptes rendus sont à disposition sur le site internet et qu'il fera à chaque fin de conseil un petit résumé de ce qui a été décidé en assemblée générale de la CCYN.

M. MAURICE donne lecture de son courrier adressé au Sous-Préfet de Sens, pour sa démission au sein de notre conseil municipal pour raison familiale à compter du 1^{er} juillet 2016.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h15.

Le présent extrait est affiché à la Mairie en exécution des dispositions du code municipal.

Fait à Gisy les Nobles, le 10 Juin 2016.

Le Maire

Patrick BABOUHOT